



## **COMPTE-RENDU** **de la séance publique du Conseil Municipal** **du 26 août 2014**

**Membres présents (14) :** Mme HAUETER Catherine, M. MATTELON Philippe, M. HERBIN Patrick, M. SERT Jean-Luc, M. LANFRAY François-Xavier, Mme BASTARD-ROSSET Gratiennne, M. Xavier POIZAT, Mme DUMAS Audrey, M. BERLAND Jean-Christophe, Mme PERRILLAT-BOITEUX Martine, M. BOCHET-CADET André, Mme MOTEL Laurence, Mme MICHAUD Dominique, Mme CUNEO Sylvana.

**A donné procuration (1) :** Mme Yvette GOLLIET à Mme HAUETER Catherine.

### **1) Rajout d'un point à l'ordre du jour :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rajouter un point à l'ordre du jour qui est le suivant : Fixation du taux de vacation à attribuer aux intervenants aux ateliers périscolaires.

### **2) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2014.

### **3) Désignation du secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. François-Xavier LANFRAY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **4) Dédommagement pour travaux de construction réalisés par la Commune sur un terrain privé :**

Madame Le Maire rappelle l'historique du dossier, à savoir que la Commune a engagé en 2011 des travaux de construction d'une station de filtration de l'eau potable sur un terrain pour lequel aucun acte n'avait été signé entre la Commune et les propriétaires. Ces derniers ont présenté un recours en justice et les travaux ont été arrêtés. Après différents échanges entre la nouvelle municipalité et les propriétaires, un compromis semble avoir été trouvé. Il est convenu de l'acquisition par la Commune de leur terrain au prix fixé initialement, à savoir 50 € le m<sup>2</sup> pour 328 mètres carrés, et du versement d'un dédommagement de 8000 € aux propriétaires en compensation de l'occupation et des dégâts occasionnés sur leur terrain, et des frais de justice qui ont été engagés.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de trouver un accord amiable avec les propriétaires afin de pouvoir construire dans les meilleurs délais cette station de filtration pour une meilleure qualité de l'eau potable, par 1 voix « contre », 1 abstention, et 13 voix « pour », décide d'indemniser les propriétaires et de leur verser la somme de 8000 € en dédommagement concomitamment à la signature de l'acte notarié pour l'achat de leur terrain.

### **5) Vote des crédits scolaires pour l'année 2014/2015 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant des crédits scolaires conformément aux souhaits de la directrice de l'école, à savoir : crédits pour fournitures scolaires : 57 € par élève, crédit supplémentaire par classe : 65 €, crédits direction : 155 €, crédit de Noël : 700€, crédits pour transports scolaires : 4 000 €, budget informatique : 1 500 €, crédits pour

les cours d'anglais : 2 500 €, financement des cours de natation d'un montant de 2 300 €. Le montant de ces crédits restant inchangé par rapport à l'an passé.

#### **6) Fixation du taux de vacation pour les intervenants aux ateliers périscolaires :**

Dans le cadre de l'application des nouveaux rythmes scolaires et la mise en place d'ateliers périscolaires de 15 h 45 à 16 h 30, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter des vacataires pour l'animation de ces ateliers et fixe à 30 € brut le taux de vacation par séance de 45 minutes à attribuer en rémunération à ces intervenants.

#### **7) Attribution de subventions exceptionnelles au Comité des Fêtes d'ALEX :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au Comité des Fêtes :

- par 11 voix « pour » et 4 abstentions, une subvention exceptionnelle de 400 € pour l'organisation d'une kermesse à Alex le 7 septembre 2014,
- par 10 voix « pour » et 5 abstentions, une subvention exceptionnelle de 400 € pour l'organisation d'un concert de Noël qui aura lieu le 13 décembre 2014.

#### **8) Attribution de subventions à des associations sportives extérieures à la Commune :**

Le Conseil Municipal, par 12 voix « contre » la participation de la Commune et 3 abstentions, décide de ne pas attribuer de subvention aux associations extérieures qui accueillent des enfants d'Alex, considérant que la Commune a décidé d'accorder une priorité au soutien des associations communales et doit de plus cette année faire face à des dépenses nouvelles concernant le financement de son école et notamment des activités mises en place avec la réforme des rythmes scolaires.

#### **9) Constitution d'une commission communale pour la protection des objets historiques de la Commune :**

Madame Le Maire expose que la Commune est propriétaire d'objets dont la qualité historique ou esthétique a justifié une protection au titre des monuments historiques et propose la constitution d'une commission chargée de leur récolement, de leur entretien et de leur conservation. Sont nommés membres de cette commission : Mme Gratienne Bastard-Rosset, Mme Dominique Michaud et M. Jean-Luc Sert.

#### **10) Désignation de délégués au sein des commissions de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes :**

Après avoir pris connaissance des différentes commissions constituées au sein de la CCVT, le Conseil Municipal propose les candidatures de :

- Mme Martine Perrillat-Boiteux pour faire partie de la commission Finances,
- M. Philippe Mattelon pour faire partie de la commission urbanisme.

Mme Catherine Haueter est membre d'office de la commission aménagement/projet de territoire et de la commission mutualisation.

#### **11) Désignation d'un représentant au sein du comité de pilotage du Plan Pastoral Fier Aravis de la CCVT :**

Monsieur André Bochet-Cadet propose sa candidature pour représenter la Commune au sein du Comité de pilotage du PPT Fier-Aravis.

ALEX, le 28 août 2014

Le Maire  
Catherine HAUETER

